



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 28 février à 20h00, le conseil municipal de la commune de LARRÉ, convoqué le 21 février 2025, s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Madame Simone MALVILLE, Maire.

Présent : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU, Loïc HANS, Elisabeth BOITET, Claudine LE BRUN, Johann JAFFRELOT, Thierry DELRIEUX, Nathalie DELBOS, Patrice KNUCHEL

Absents et excusés : Lydie HAMON donne pouvoir à Simone MALVILLE

Absents (sans pouvoir) :

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DELBOS

### 1- Ordre du jour :

- Approbation des comptes-rendus des séances du 6 décembre 2024 et du 30 janvier 2025,
- Comptes administratifs 2024, RAR et comptes de gestion,
- Projets d'investissement 2025,
- Demande de participation financière des communes pour assurer le maintien des actions culturelles communautaires et financer pour moitié, les entrées piscines des enfants scolarisés en primaire/maternelle
- Contrôle des aires de jeux,
- Restauration scolaire – adhésion au groupement de commande,
- Vente parcelle terrain d'environ 220m<sup>2</sup> à un particulier,
- Food-truck : modification tarifaire

#### Comptes-rendus des différentes commissions et comités :

- Conseil d'école,
- Travaux,
- Animations,

#### Informations et questions diverses :

- Point RIFSEEP
- 

---

#### - **Comptes-rendus du 6 décembre 2024 et 30 janvier 2025 :**

Les comptes-rendus n'ayant pas été communiqués dans les temps, ne peuvent être approuvés. Ils seront présentés au prochain conseil municipal du 28 mars 2025.

---

#### - **Comptes administratifs 2024, RAR et comptes de gestion :**

M. KERRAND, 1<sup>er</sup> adjoint, présente les comptes administratifs des différents budgets de la commune :

#### **Budget annexe Logements sociaux / Compte Administratif 2024**



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le Compte Administratif de 2024 pour les logements sociaux, qui laisse apparaître un excédent de 151.616,84 € en section de fonctionnement et un déficit de 8.692,05 € en section d'investissement, soit un excédent global de clôture de 142.924,79 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'inscrire les écritures suivantes au budget primitif - logements sociaux - 2024 :

<b>Affectation du résultat - logements sociaux</b>	151.616,84€
au financement de la section d'investissement R1068	8.692,05€
En section de fonctionnement Report à nouveau R002	142.924,79€

#### 🔗 Budget annexe lotissement « Le Domaine des Landes » / Compte Administratif 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour le lotissement « Le Domaine des Landes » qui laisse apparaître un excédent de 182.934,57 €

#### 🔗 Budget annexe La Locomotive / Compte Administratif 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour le bâtiment « La Locomotive » qui laisse apparaître un déficit de 220.427,50 € en section d'investissement et un excédent de 16.926,92 € en section de fonctionnement, soit un déficit global de clôture de 203.500,58€

Affectation du résultat – La Locomotive	16.926,92€
Au financement de la section d'investissement	16.926,92€

#### 🔗 Les comptes administratifs 2024 (budget commune)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2024 présenté par Cyrille KERRAND, adjoint aux finances et se résumant ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	778.913,76€
Recettes de l'exercice	955.730,16€
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>176.816,40€</b>
Excédent de fonctionnement 2023 reporté	403.546,98€
<b>Excédent global</b>	<b>580.363,38€</b>
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	296.076,18€
Recettes de l'exercice	204.714,48€
<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>- 91.361,70€</b>
Excédent d'investissement reporté	117.992,38€
<b>Excédent global</b>	<b>25.730,68€</b>
Restes à réaliser en investissement	
Restes à réaliser en dépenses et en recettes	- 409.656,00€
<b>Déficit global à réaliser</b>	<b>- 409.656,00€</b>
Balance de clôture	
Excédent global de fonctionnement	580.363,38€
Déficit global d'investissement (avec RAR)	- 383.925,32€



Excédent global de clôture des deux sections cumulées	196.438,06€
---	-------------

#### ➤ Affectation du résultat 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2024

Affectation du résultat	
Section de fonctionnement - excédent global	580.363,38€
Section d'investissement - excédent global	- 196.438,06€
Restes à réaliser en investissement dépenses + recettes	- 409.656,00€
Déficit global des restes à réaliser	- 409.656,00€
Besoin de financement de la section d'investissement	383.925,32€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'inscrire les écritures suivantes au budget primitif 2025 :

Affectation du résultat	
Au financement de la section d'investissement R1068	383.925,32€
En section de fonctionnement Report à nouveau R002	196.438,06€

#### ➤ Comptes de Gestion 2024 (Budget principal – Budget annexe Logements sociaux – Budget annexe lotissement Le Domaine des Landes – Budget annexe La Locomotive)

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

#### - Projets d'investissement 2025 :

M. GUILLON-VERNE liste les dépenses de fonctionnement et d'investissement à prévoir pour l'année 2025:



Travaux du centre-bourg en cours et à poursuivre.

Le service technique va progressivement acheter de l'outillage car ils sont sous équipés à l'heure actuelle.

Le mur de la médiathèque subit une infiltration. L'intérieur de la médiathèque s'abîme. Une entreprise s'est rendue sur place afin d'étudier les possibilités de réparation. Une injection de produit à l'intérieur de mur est possible avec ensuite la réparation intérieure (peinture). Le montant des travaux pour la barrière d'étanchéité avoisine les 7 000€

En fonctionnement nous aurons des travaux d'entretien des bâtiments et de voirie : toiture des bâtiments (nettoyage, reprise éventuelle, remplacement d'ardoises...), protection des vitraux (devis à réactualiser). Marquage au sol.

- 
- **Demande de participation financière des communes afin d'assurer le maintien des actions culturelles communautaires et financer pour moitié, les entrées piscines des enfants de primaire/maternelle**

Madame le Maire rappelle que le budget de Questembert communauté sera restreint pour 2025. Questembert communauté demande à la commune une participation 2€ par habitant pour le service de la culture ce qui englobe le cinéma, les animations, centre culturel... soit 2 226€ de participation totale ; 451€ de participation aux entrées piscine (515 entrées) ; soit 2677€ de participation pour 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à 6 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention (M. DELRIEUX) :

- DÉCIDE d'accorder cette aide exceptionnelle auprès de Questembert Communauté pour un montant de 2 677€.

Mme DELBOS signale que les parents doivent être mis au courant de la participation financière de la commune concernant les cours de piscine qui sont dispensés aux élèves de l'école.

Les actions culturelles seront décidées prochainement par Questembert Communauté une fois que les communes auront voté. Des restrictions seront effectuées cette année. Cette aide devrait être exceptionnelle

- 
- **Contrôle des aires de jeux : Les devis sont exposés par Mme le Maire :**

	Entreprises	Durée du contrat	Montant HT	Montant TTC
1	Sportest	Annuel	815.00€	978.00€
2	B.E.C	Annuel	480.00€	576.00€
3	Dixit	3ans renouvelable tacitement	448.00€	537.60€

Le conseil municipal après avoir voté à 12 voix pour :

- DÉCIDE de signer le devis DIXIT pour un montant annuel de 537.60€ (bail de 3 ans renouvelable tacitement chaque année)

- 
- **Restauration scolaire : prestation de fourniture et livraison des repas à la cantine scolaire : Adhésion au groupement de commandes**



Le contrat avec la société Armonys restauration pour la fourniture des repas du restaurant scolaire arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2024/2025, il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour cette prestation.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de lancer une consultation groupée avec les communes de Molac et Le Cours.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident cette proposition et autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation de ce marché public, qui sera portée par la commune de LARRÉ.

---

- **Vente parcelle terrain d'environ 200m<sup>2</sup> à un particulier**

Noë des Dames : Mme le Maire expose la situation : Mr ROUX, est propriétaire des parcelles 70, 71, 72. En bordure du chemin de randonnée, devant la parcelle 71, se trouve un délaissé communal d'environ 220m<sup>2</sup> que M. ROUX souhaite acquérir. Mme le Maire propose que cette parcelle de terrain de 220m<sup>2</sup>, classée N, soit cédée au demandeur pour la somme de 100€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour :

- DÉCIDE de céder cette parcelle pour 100€ à Mr ROUX.

---

- **Food-truck : Modification du tarif**

Le tarif est actuellement de 2.20€ par présence et cela depuis 2017. Il est proposé au conseil municipal de revoir ce tarif à la hausse. Le conseil municipal, se met d'accord sur une hausse de 0.80cts, soit 3.00€ par présence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 un seul titre est émis en fin d'année. Le conseil municipal valide ce tarif à l'unanimité.

---

COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET COMITÉS :

---

- **Conseil d'école :**

Le compte-rendu du conseil d'école a été transmis.

127 élèves sont scolarisés au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le montant des subventions demandé cette année est le même que l'an passé.

Le projet de végétalisation de l'école avance bien. L'équipe pédagogique adhère à ce projet. Les enseignantes ont évoqué leur souhait de mettre à disposition une butte de terre pour que les enfants s'y amusent, ce n'est qu'une idée à l'heure actuelle.

Programme PHARE évoqué. (Harcèlement)

Le changement de toilettes est à effectuer (petits modèles), le service technique sera chargé de ces travaux.

La qualité des repas est également évoquée car celle-ci se dégrade.

Les parents rappellent que l'amicale à un budget conséquent mais qu'aucune demande ne leur est parvenue.



#### - **Travaux :**

- **Projet Le Quinquis :** Une demande de Permis d'Aménager va être déposée par un lotisseur pour l'aménagement d'un lotissement pouvant accueillir 5 maisons. L'aménagement sera effectué et les terrains vendus.



Une partie de la zone humide sera rétrocédée à la commune permettant la création d'un cheminement doux pour les habitants. La commune se rapprochera de l'organisme SAGE - Eaux et Vilaine afin de nous donner les informations nécessaires à l'aménagement et aux possibilités de subventions pour cet aménagement.

- **Projet Gué-dro :** Mme le maire resitue le terrain (plan à l'appui). Un permis de construire a été déposé à l'instruction de GMVA pour un lotissement de 15 maisons.

Mme le Maire s'est rendue sur place avec Loïc HANS et l'aménageur afin de se faire une idée sur l'implantation prévue des maisons.

Le permis de construire déposé perturbe le projet d'arrêt de car prévue dans la rue St Aignan.

La commune devra déposer une demande de modification du Permis d'Aménager avant la phase 4 des travaux de réhabilitation du centre-bourg concernant l'emplacement du quai de bus.

Le conseil municipal approuve à 11 voix pour et 1 abstention, la mise en place de ce projet.

- **M. Guillon-Verne fait un point sur les travaux de réhabilitation du centre-bourg :**

Le rond-point du cimetière est fait, les trottoirs suivront. Les trous ont été faits afin d'y accueillir les arbres. Le parking sera en béton érodé, il faudra un temps de séchage de 3 semaines. Des rubalises seront installées afin de protéger les lieux jusqu'au séchage.

Une réflexion est en cours pour la circulation durant la phase 2. Les voiries étant en béton érodé, la circulation autour de l'école, la mairie, l'église et commerces sera difficile.

Trottoirs début mars ainsi que les plantations d'arbres.

Raccordement téléphonie d'Orange courant mars/avril.

*(Réception des espaces verts domaine des landes le 18 mars)*

#### - **Animations :**

##### **Mardis de Pays**

Mardi 26 août - Association Des graines et des brouettes : balade et pesto / apéro (20 - 30 personnes maxi. Il faudra acheter un peu de pain, de fromage (à déterminer si les achats sont à effectuer par l'animateur ou la commune.)



**Mardi 1er juillet après l'école :** (2 propositions)

- Jeux vagabonds : location de jeux en bois + animateur  
200 euros > il faut avoir mis en place 10 tables avant
- Bille de Bouez > jeux buissonniers - 40 personnes maxi - 250 euros

Mme TIDU demande l'avis aux élus sur l'atelier qui convient le mieux : Les jeux vagabonds sont choisis.

**AUTOUR DU PATRIMOINE :**

Inventaire du patrimoine / histoire/ témoignage : des photos avaient été faites en 2021. L'idée est de mettre en place une exposition photos montrant Larré « avant ».

Halloween : Le 31 en fin d'après-midi, diffusion d'un film grand public. Le film est encore à déterminer.

Noël : La compagnie SAFIRE, propose un devis à 912.35€ détaillé de la manière suivante :

Déambulation lumineuse avec un artiste au sol et un artiste sur échasse durant 45 minutes le samedi 13 décembre 2025. Cette prestation aura lieu le même jour que la boom de l'école, à partir de 18h00. Validé à l'unanimité par le conseil municipal.

(Il faudra prévenir l'amicale de Noël.)

---

- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Rapport Ecosite Séché (pour information)

- **Point RIFSEEP**

M. Kerrand rappelle que le sujet a été évoqué lors du dernier conseil. Une ébauche a été effectuée afin de guider les élus.

Les élus ont besoin d'avantage de documentations pour se décider. Une réunion sera organisée entre élus afin de faire le point.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 23h40.**

Le secrétaire de séance,  
Mme Nathalie DELBOS

Madame le Maire,  
Mme Simone MALVILLE